

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1516

présenté par

M. Mathieu, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier, M. Walter, M. Maudet, Mme Amiot, Mme Simonnet, Mme Fiat et M. Clouet

ARTICLE 15**ANNEXE B**

I. – À la cinquième ligne de la sixième colonne du tableau de l'alinéa 8, substituer au taux :

« 2,8 % »

le taux :

« 4,3 % ».

II. – En conséquence, à la sixième ligne de la même sixième colonne du même tableau, substituer au taux :

« 3,7 % »

le taux :

« 4,3 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de mettre un terme à la sous-revalorisation des retraites et des prestations sociales par rapport à l'inflation.

Les revalorisations anticipées des prestations étaient bien des économies sur le dos des retraités et des bénéficiaires de prestation, et non des coups de pouce. Le niveau des retraites a été revalorisé de 3,1 % en moyenne en 2022, très loin des 5,4 % d'inflation. Les pensions des retraités ont donc fondu de plus de 2 %.

Les prestations sociales ont elles enregistré une hausse de 3,4 %, soit une perte de 2 %. Or, la baisse réelle des pensions et prestations va se poursuivre : le gouvernement table sur une perte d'1,5 % supplémentaire pour les retraites, et de 0,6 % pour les prestations sociales en 2023.

Nous proposons de prévoir par cet amendement des revalorisations suffisantes pour empêcher une nouvelle perte de pouvoir d'achat en 2023.